



PARIS SOLIDARITÉ
PERSONNES RETRAITEES
RENOUVELLEMENT

TRANSMETTRE POUR LA CONSTITUTION DU DOSSIER LES DOCUMENTS CI-DESSOUS :

Ces documents (photocopies) doivent impérativement mentionner le nom du demandeur (signataire de la demande d'attribution). La production des pièces originales ou complémentaires peut, le cas échéant, être demandée.

Le cas échéant, justificatif (s) de droit au séjour figurant dans l'annexe ci-jointe "Justificatifs requis pour l'attribution des aides sociales facultatives municipales"

A fournir uniquement si le(s) justificatif(s) de droit au séjour est(sont) arrivé(s) à expiration depuis la première demande

Dans tous les cas, dernier avis d'imposition ou de non imposition sur le revenu (pour chaque membre du couple en cas de vie maritale)

Jugement de tutelle ou de curatelle, le cas échéant

Relevé d'Identité Bancaire (nouvel original, en cas de modification de la situation)

Justificatifs récents de **toutes vos ressources** (imposables ou non imposables) et celles de votre conjoint, partenaire ou concubin en cas de mariage, PACS ou situation de vie maritale : retraite(s), pension(s), rente(s), salaire(s), indemnités journalières, indemnités de chômage allocation (s), autres...

Le cas échéant, notification de refus d'attribution du minimum vieillesse ou Allocation de Solidarité aux Personnes Agées (ASPA)